



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 666-17

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 666-17 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de faciliter l'implantation de services de garde en milieu familial dans la classe « Habitation unifamiliale (h1) »

Le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro 24-06-19-13 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 juin 2024, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2024-03.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 25 juin 2024.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier par intérim